

**AGENCE DE PROTECTION  
ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL  
Avis de consultation**

**Etablissement d'un contrat maintenance pour la solution antivirale**

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral se propose de lancer une consultation pour l'établissement d'un contrat de maintenance pour la solution antivirale, en sachant que l'APAL dispose de la solution Kaspersky Security Center.

-Les sociétés désirant participer à la présente consultation, peuvent retirer gratuitement le dossier consultation au siège de l'APAL, 2, Rue Mohamed Rachid Ridha – Belvédère Tunis.

-Les offres doivent parvenir par voie postale durant l'horaire de travail de l'Agence de Protection et d'Aménagement du littoral, sous pli fermé et recommandé, ou par rapide poste ou par dépôt direct au bureau d'ordre central portant la mention:

**"A NE PAS OUVRIR"**

**Consultation pour l'Etablissement d'un contrat de maintenance  
pour la solution antivirale"**

-L'offre doit parvenir par poste ou par rapide-poste ou directement au bureau d'ordre central de l'APAL contre reçu – au plus tard le **14/11/2022 à 17h** (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Toute offre non conforme aux clauses du cahier des charges ou comportant des réserves ou parvenant après la date limite de réception des offres sera écartée. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre vingt dix jours (90 jours), à compter du lendemain de la date limite de remise des offres. Le soumissionnaire retenu doit s'engager à la livraison des licences le jour de la réception de la lettre de notification.